



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hélicoptère à l'année et peloton haute montagne en Lozère

Question écrite n° 44762

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier interroge M. le ministre de l'intérieur sur la présence d'un hélicoptère de sécurité civile par département et plus particulièrement pour la Lozère. Ce département atypique, d'une altitude moyenne de 1 000 mètres, présente un certain nombre de caractéristiques qui devraient conduire à lui faire bénéficier d'un hélicoptère à l'année, du fait des conditions hivernales, de la zone de montagne et des sites relativement dangereux, notamment les gorges du Tarn, du Tapoul et du Chassezac. Ce département connaît une fréquentation touristique importante tout au long de l'année compte tenu de la diversité de ses paysages et de la présence de nombreux chemins de randonnée et notamment celui de Saint-Jacques-de Compostelle. La Lozère se trouve éloignée des CHU que ce soit celui de Nîmes, celui de Montpellier et celui de Clermont-Ferrand. Tout ceci devrait concourir au déblocage d'un hélicoptère qui pourrait être mutualisé avec d'autres départements. Par ailleurs, la classification de montagne pourrait lui permettre de disposer d'un peloton haute montagne, présent dans d'autres départements en France. Il lui demande si une réflexion est menée en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-À-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44762

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2022](#), page 1454

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)